

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2020

---

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS223

présenté par

M. Christophe et Mme Firmin Le Bodo

-----

### ARTICLE 4

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'avis du service public de l'emploi mentionné à l'alinéa 8. Cette précision n'est pas utile, Pôle Emploi étant déjà représenté au sein des comités locaux chargés du pilotage de l'expérimentation.